



Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

**Objet :** Culture - Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 9.200,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 9.200,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 6.200,00 EUR à l'asbl "No Way Back" pour l'organisation du Festival "Détours" 2021 et les "Cyphers", à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 ;

- 3.000,00 EUR à l'asbl Cocoricoeur pour l'organisation du Festival "Brukmer Golden Artistic Awards" 2021, à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :